



*Union d'Initiatives et d'Action pour le Développement Communautaire (UIADC) « DABARI » de Tillabéri Arrêté n°027/SP /TI du 26 mai 2003 B.P: 11688 Niamey-Niger, Cél : +227 90 25 72 27 E-mail : [unidabari@yahoo.fr](mailto:unidabari@yahoo.fr) Siège: Sona Pisciculture*

**PROJET D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES DE SECURITE  
ALIMENTAIRE DANS LE BASSIN DU FLEUVE "NIGER"  
(2013-2015)**

Janvier 2013

## SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GENERALES.....	.....
II. CONTEXTE SOCIAL, POLITIQUE ET ECONOMIQUE DU PROJET.....	4
2.1 Contexte général du projet dans le pays / dans la région.....	5
2.2 Contexte du projet dans la zone d'intervention.....	5
III. JUSTIFICATION ET BENEFICIAIRES DU PROJET .....	5
3.1 Justification du projet .....	6
3.2 Groupes cibles du projet.....	6
IV. OBJECTIFS ET INDICATEURS.....	6
4.1 Objectif global du projet.....	6
4.2 Objectifs spécifiques du projet.....	6
4.3 Résultats attendus et indicateurs du projet.....	7
4.4 Effets du projet sur les bénéficiaires.....	8
4.5 Effets pour l'environnement du projet.....	9
V. MESURES PLANIFIEES ET METHODES DE TRAVAIL.....	9
5.1 Activités prévues par volet.....	9
5.2 Contribution des bénéficiaires à la réalisation des activités .....	10
5.3 Cadre logique du projet.....	11
VI. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET.....	15
6.1 Budget du projet .....	15
6.2 Plan de financement du projet .....	18
VII. GESTION DU PROJET.....	19
7.1 Planification des activités.....	19
7.2 Suivi et évaluation interne des activités.....	19
7.3 Suivi et évaluation externe .....	19
7.4 Capacités opérationnelle et administrative du projet.....	19
VIII. RISQUES.....	22
IX. INFORMATIONS SUR L'UNION « DABARI » .....	22
9.1 Données de base.....	22
9.2 Structure et méthodes de travail.....	22
Annexe 1 : Contrat de collaboration technique et financière entre l'UIADC et les Groupements.....	23
Annexe 2 : Liste des villages bénéficiaires du projet .....	25

## I. INFORMATIONS GENERALES

<b>Intitulé</b>	Projet d'Appui aux Initiatives locales de sécurité alimentaire dans le bassin du fleuve « Niger »
<b>Pays</b>	NIGER
<b>Zone d'intervention</b>	Départements de Tillabéri (commune rurale de Kourthèye)
<b>Durée de la phase actuelle du projet</b>	3 ans (1 <sup>ER</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2015)
<b>Bailleurs de fonds</b>	A rechercher
<b>Opérateur</b>	Union d'Initiatives et d'Action pour le Développement Communautaire (UIADC) « DABARI » de Tillabéri
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Groupements Villageois membres de l'UIADC</li> <li>- Les services techniques de l'Etat</li> <li>- Les chefs traditionnels</li> <li>- Le conseil communal</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Populations de 12 villages
<b>Objectifs</b>	<p><b>Global :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif global du projet est de contribuer à la promotion d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire dans 12 villages de la commune rurale du Kourthèye.</li> </ul> <p><b>Spécifiquement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les initiatives de sécurité alimentaires sont renforcées dans 12 villages vulnérables du Kourthèye,</li> <li>- le système de suivi/évaluation des activités de sécurité alimentaire est opérationnel dans les 12 villages bénéficiaires</li> </ul>
<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accentuer les activités de sécurité alimentaire</li> <li>- Responsabiliser les groupements villageois afin de valoriser les compétences locales et augmenter l'efficacité des actions de développement</li> </ul>
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les stratégies locales de sécurité alimentaire</li> <li>- Apporter un appui méthodologique aux groupements villageois pour un encadrement de proximité</li> <li>- Assurer un suivi - évaluation continu</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<p><b>Financiers :</b> Montant total de la phase actuelle du projet en CFA : 117 229 250 FCFA dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant demandé au bailleur : 105 829 250 FCFA</li> <li>- Montant de la contribution des bénéficiaires : 11 400 000 F CFA</li> </ul> <p><b>Humains :</b> 1 Assistant Technique, 2 animateurs locaux, des contractuels composés d'un comptable, de 2 agents d'agriculture et d'1 expert piscicole</p> <p><b>Matériels :</b> 2 motos et un lot d'outil informatique</p>

## II. CONTEXTE SOCIAL, POLITIQUE ET ECONOMIQUE DU PROJET

### 2.1 Contexte général du projet dans le pays / dans la région

Au plan social, en 2010, la population du Niger est estimée à 15 203 822 habitants. Cette population en croissance ne s'est pas accompagnée d'une amélioration significative du niveau éducatif et sanitaire. Selon l'Institut National de la Statistique (INS), en 2010, le taux d'alphabétisation des adultes est de 29% et seulement 17.1% des femmes adultes sont alphabétisées. Il résulte de cet indicateur que malgré les efforts accomplis par l'Etat et les partenaires au développement, 71% des Nigériens adultes restent à alphabétiser. Le taux brut de scolarisation au primaire est de 67.8% avec une grande disparité entre le sexe et le milieu. Le taux de mortalité maternelle est de 6.48‰, celui de la mortalité infantile de 81‰. La prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 6 à 59 mois est de 12.3%. Le taux de la prévalence du VIH/SIDA est de 0.7%. Eu égard à ces différents indicateurs sociaux, tous vulnérables, on peut constater que les défis à relever au Niger sont énormes.

Sur le plan économique, le Niger est l'un des pays les plus pauvres de la planète selon l'indice de développement humain. Plus de la moitié de la population (62%) vivent sous le seuil national de pauvreté et un tiers (1/3) des Nigériens sont extrêmement pauvres. L'agriculture dont dépendent plus de 80% de la population est essentiellement pluviale, l'environnement naturel se dégrade progressivement et les techniques de production sont quasi traditionnelles. Les conséquences de tous ces problèmes sont entre autres et surtout l'insécurité alimentaire et la malnutrition de plus de la moitié de la population. En effet, chaque année, environ 10 à 30% de la population nigérienne est déficitaire en céréales. En 2009 – 2010, les conditions alimentaires se sont détériorées de manière significative engendrant une insécurité alimentaire inédite. A ce niveau les défis majeurs à relever sont l'insuffisance globale d'apports alimentaires et les déficits spécifiques en micronutriments dont la carence en vitamine A, l'anémie par carence en fer et les troubles dus à la carence en iode.

Sur le plan politique, des avancées importantes ont été faites en termes de démocratie et de représentativité des femmes dans les sphères politiques. Ainsi en 2010, le Niger a organisé de manière satisfaisante les élections locales, législatives et présidentielles. Les femmes ont en amont comme en aval occupé une place importante : leur quota a vu une amélioration significative passant de 10 à 25% dans les sphères de décision importante du pays à savoir l'Assemblée Nationale et le Gouvernement.

Dans ce contexte de pauvreté et d'insécurité alimentaire grandissante de la population, plusieurs stratégies de développement ont été élaborées et adoptées par l'Etat nigérien pour améliorer durablement les conditions de vie des populations. C'est dans ce cadre que la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDARP) 2008 – 2012 a été élaborée par le gouvernement, soutenue et entérinée par les principaux partenaires techniques et financiers du pays. Ce document national constitue, pour le présent projet, une référence nationale en matière de lutte contre la pauvreté, l'ignorance, l'insécurité alimentaire et ses conséquences sur le bien être des populations nigériennes.

Dans la pratique, le projet envisage d'apporter une contribution notamment pour améliorer les indicateurs sociaux et économiques mentionnés ci haut.

## **2.2 Contexte du projet dans la zone d'intervention**

Le projet interviendra dans la vallée du fleuve « Niger » et couvre 12 villages reconnus vulnérables de la commune rurale du Kourthèye dans la région de Tillabéri.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population de la zone d'intervention. Par conséquent, aucune action de développement ne peut réussir en l'absence de la participation des femmes.

A titre de stratégies de moyens d'existence, l'agriculture pluviale représente l'essentiel des activités même si l'on y pratique l'élevage, la pêche et le petit commerce. Or, cette agriculture est non seulement dépendante des aléas du climat, mais elle est pratiquée jusqu'ici de façon traditionnelle. A l'insuffisance cyclique de l'eau des pluies s'ajoutent très souvent les inondations par excès de précipitations mal réparties dans le temps et l'espace, les attaques par les ennemis de cultures et l'insuffisance des intrants agricoles. Très souvent, en cas de mauvaise campagne de culture, les hommes vont en exode vers les pays voisins, laissant les femmes et les enfants à leur sort.

L'amélioration de la sécurité alimentaire à laquelle le projet s'attellera permettra de créer un environnement alimentaire favorable qui débouchera sur un développement socio économique des groupes cibles.

## **III. JUSTIFICATION ET BENEFICIAIRES DU PROJET**

### **3.1 Justification du projet**

La vulnérabilité des ménages et la précarité alimentaire, telle que l'a révélé l'étude sur la faim réalisée par l'UIADC « DABARI » de Tillabéri en 2010, a abouti à une faim conjoncturelle qui a eu des conséquences négatives sur les activités de développement dans les villages du projet. Il en a résulté des difficultés alimentaires et nutritionnelles qui ont renforcé la précarité de la santé dans les villages et accentué l'endettement des groupes cibles. En effet, en 2010, la production du mil et le sorgho (denrées les plus cultivés par les groupes cibles) a été très déficitaire dans tous les villages bénéficiaires du projet. Elle oscille entre 1 à 100 bottes par campagne agricole. Elle est loin de couvrir les besoins alimentaires des ménages si l'on tient compte de la ration alimentaire des ménages ruraux qui est estimée à une botte par jour. D'après donc cette estimation, un ménage rural doit disposer de 365 bottes de mil ou de sorgho pour pouvoir couvrir son besoin alimentaire annuel. A la lumière du niveau de production atteint par les ménages en 2010, sa durée maximale ne dépasse guère 100 jours soit 3 mois 10 jours. Selon l'étude, 94.09% des ménages sont confrontés à une crise alimentaire durant une bonne partie de l'année. La consommation énergétique des ménages (aussi bien dirigés par les hommes que par les femmes) est en dessous du minimum énergétique requis estimé à 1800 Kcal/jour/personne par la FAO. Le nombre de repas varie de 2 à 3 en saison sèche. Il tombe à 1 en période de soudure au niveau de ménages dirigés par les femmes.

Les difficultés alimentaires des ménages sont d'ordre conjoncturelle c'est-à-dire causée par l'improductivité agricole elle-même due à la faible fertilité des terres, aux sécheresses récurrentes, aux attaques de ravageurs ou aux inondations.

Eu égard à tous ces éléments qui reflètent le vécu des groupes cibles, le présent projet s'attellera, avec détermination, à renforcer durablement la sécurité alimentaire dans sa zone d'intervention. Le positionnement du projet dans ce domaine a été le fruit des réflexions menées à tous les niveaux de décisions à savoir entre villageois, entre membres des groupements et au sein du Conseil d'Administration de l'union « Dabari ». Tous ces partenaires ont conclu que pour échapper à cette faim qui menace les acquis villageois et permettre une reprise du développement, il est impératif :

- d'améliorer la productivité des cultures pluviales par l'utilisation des intrants et techniques agricoles modernes tels que les semences améliorées, les charrues, les engrais chimiques ou composts, les techniques agricoles modernes...
- de développer les cultures de contre saison et,
- de promouvoir la mise en valeur piscicole des ressources en eau disponibles.

### **3.2 Groupes cibles du projet**

Il convient de rappeler que les populations de la commune rurale du Kourthèye que couvre le projet constituent les bénéficiaires indirects du projet. Les bénéficiaires directs du projet sont des hommes et des femmes organisés en groupements villageois fédérés en une union regroupant aujourd'hui 1042 membres dont 829 femmes et 213 hommes. Ces groupements cibles sont répartis dans les 12 villages d'intervention qui abrite au total **10940** personnes.

## **IV. OBJECTIFS ET INDICATEURS**

### **4.1 Objectif global du projet**

L'objectif global du projet est de contribuer à la promotion d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire dans 12 villages de la commune rurale du Kourthèye.

L'atteinte de cet objectif se fera essentiellement à travers l'amélioration des facteurs de production et la mise en place d'un encadrement opérationnel impliquant les membres des groupements villageois de l'union « Dabari ».

### **4.2 Objectifs spécifiques du projet**

Deux objectifs spécifiques sont identifiés pour cette phase du projet :

- les initiatives de sécurité alimentaires sont renforcées dans les 12 villages vulnérables de la commune rurale du Kourthèye,
- le système de suivi/évaluation des activités de sécurité alimentaire est opérationnel dans les 12 villages.

Tous les appuis que le projet apportera aux populations au cours de la présente phase vont s'orienter vers le renforcement de la sécurité alimentaire. Il s'agira d'accentuer les activités de sécurité

alimentaire dans les villages en les augmentant, en les diversifiant en les dynamisant et en les rendant visibles.

Par ailleurs, pour la mise en œuvre des activités du projet, un contrat de collaboration assorti d'un cahier de charges sera passé avec l'union « Dabari » qui a à son actif 34 animateurs endogènes, 15 secouristes, 39 matrones repartis dans les communes de Kourthèye, Tillabéri et Ayérou.

#### 4.3 Résultats attendus et indicateurs du projet

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation
<p><b>OS1 : Les initiatives de sécurité alimentaire sont renforcées dans 12 villages vulnérables de la commune rurale du Kourthèye.</b></p>	<p>R1 : un stock d'appui à la souveraineté alimentaire est mis en place dans les villages du projet</p> <p>R2 : 12 sites de cultures maraîchères sont exploités chaque année</p> <p>R3 : La production piscicole est passée de 20 tonnes en 2013 à 60 en 2015</p> <p>R4 : 12 comités de sécurité alimentaire sont fonctionnels dans les villages</p> <p>R5 : Les expériences en matière de sécurité alimentaire sont partagées</p>	<p>Entre Janvier 2013 et Décembre 2015 :</p> <p>R1 : 12 sur 12 villages disposent d'un stock d'appui à la souveraineté alimentaire</p> <p>R2 : chacun des 12 villages du projet dispose et exploite un site maraîcher</p> <p>R3 : Les 60 mares et étangs identifiés par les villageois sont empoissonnés</p> <p>R4 : Chacun des 12 comités de sécurité alimentaires gèrent correctement le stock alimentaire des villages</p> <p>R5 : 3 rencontres inter groupements d'échange sur les expériences de sécurité alimentaire sont organisées en 3 ans</p>

<p><b>OS2 : Le système de suivi/évaluation des activités de sécurité alimentaire est opérationnel dans les 12 villages.</b></p>	<p>R1 : L'union chargée de la stratégie de faire-faire a respecté son cahier de charges</p>	<p>R1 : L'assemblée générale de capitalisation des activités de l'union est tenue chaque année à son siège sis à Sona Pisciculture</p>
---	---	--

### **Justification et Commentaires :**

Le renfort envisagé se situe à deux niveaux à savoir :

- améliorer les conditions de stockage des céréales pour éviter les pertes post récolte et,
- constituer un stock d'appui à la souveraineté dans les villages qui sera étoffé au fur et à mesure par les bénéficiaires à travers les champs collectifs et les mares à empoissonner.

Par ailleurs, pour amorcer de redémarrage des Activités Génératrices de Revenus (AGR) qui ont subi un coup dur lors la crise alimentaire, le maraîchage sera généralisé dans les villages. Pour cela, des semences seront mises à la disposition des bénéficiaires qui ont déjà recensé les sites à mettre en valeur.

Pour parvenir à une appropriation de la gestion du dispositif de sécurité alimentaire dans les villages, les comités chargés de la sécurité alimentaire seront formés et encadrés par un animateur expérimenté choisi par l'union. En effet, dans le cadre de la stratégie de faire –faire, l'union choisira un animateur qualifié dans le lot d'animateurs endogènes disponibles dans les villages. Ces animateurs sélectionnés recevront une formation sur les techniques de compostage, la gestion des BC/BI et les techniques de conservation des produits maraîchers. Ces formations seront ensuite relayées dans les villages par ces animateurs sélectionnés.

Les animateurs locaux assureront le suivi des activités du projet y compris les formations sous la responsabilité de l'union dans un cadre contractuel à signer avec l'union. Ainsi, un cahier de charges prescrira toutes les activités que l'union devra réaliser ou suivre et le conseil d'administration de l'union « Dabari » n'aura qu'à réaliser un contrôle des engagements pris par les groupements villageois selon une périodicité qui sera convenue avec les groupements. Ce choix très responsabilisant servira de moyen de contrôle de l'opérationnalité des groupements villageois.

#### **4.4 Effets du projet sur les bénéficiaires**

D'une manière générale, les activités du projet conduiront à une diminution de la vulnérabilité alimentaire des bénéficiaires. Plus spécifiquement, si un minimum de sécurité alimentaire est assuré au village, les femmes et les enfants retrouveront la sérénité alimentaire et sanitaire nécessaires notamment en cas de mauvaises récoltes céréalières. En effet, la crise alimentaire des années



2010/2011 a eu des conséquences négatives sur les activités de développement dans les villages. L'on a assisté à un départ massif des hommes vers les pays voisins, laissant les femmes et les enfants dans le désarroi. Les femmes ont été obligées de faire recours au fonds de leur AGR pour échapper à la faim. Il y a à craindre que si la situation perdure, l'on ne fasse recours à des pratiques malsaines (prostitution des jeunes femmes et des filles) qui pourraient être source de propagation du VIH/SIDA. Avec l'atteinte de la sécurité alimentaire au village, il sera possible non seulement de garder les hommes dans les familles mais il sera par ailleurs possible de reprendre la voie du développement des AGR.

#### 4.5 Effets pour l'environnement du projet

Avec le développement des activités de sécurité alimentaire dans les villages du projet, il est attendu une prise de conscience générale au niveau de la zone d'intervention du projet sur la primauté de l'aspect alimentation dans la vie de la communauté. Qui dit alimentation dit ressources naturelles (terres, eau ...) à bien gérer et à valoriser par les populations. Si la production alimentaire augmente (par la pratique d'une agriculture accrue, diversifiée et respectueuse de l'environnement et par la valorisation des mares ...), la vie en communauté sera saine et équilibrée.

Par ailleurs, l'union qui assure la coordination de ses villages membres aura l'occasion de gagner en dynamique tout en développant ses compétences en suivi-évaluation.

## V. MESURES PLANIFIEES ET METHODES DE TRAVAIL

### 5.1 Activités prévues par volet

Pour créer les conditions d'une sécurité alimentaire au village, les activités identifiées dans le cadre de cette phase du projet sont les suivantes:

Objectifs spécifiques	Activités	Responsables
<b>OS1 : Les initiatives de sécurité alimentaire sont renforcées dans les 12</b>	1.1 Améliorer les conditions de stockage de vivres des banques céréalières et des boutiques d'intrants  1.2 Constituer un stock d'appui à la souveraineté alimentaire dans les villages  1.3 Acheter des semences céréalières améliorées  1.4 Appuyer la pisciculture et	Spécialistes/CA Union/Groupements

<b>villages de la commune rurale de Kourthèye</b>	l'empoissonnement des mares  1.5 Former les animateurs locaux sur les techniques de compostage, la gestion des BC/BI et les techniques de conservation des produits maraîchers  1.6 Organiser 3 rencontres inter groupements pour échanger sur les expériences de sécurité alimentaire	
<b>OS2 : Le système de suivi/évaluation des activités de sécurité alimentaire est opérationnel dans les 12 villages.</b>	2.1 Appuyer la tenue de l'assemblées générale annuelles de l'union	CA Union/Groupements

Un contrat de collaboration sera signé en début de projet avec l'union. Ce contrat, qui figure en annexe, contient toutes les activités à réaliser par les groupements durant le projet ainsi que les performances attendues et les obligations des parties. Une particularité dans ce contrat c'est que l'animateur expérimenté et qualifié qui sera choisi par l'union sera gratifié par le projet.

### **5.2 Contribution des bénéficiaires à la réalisation des activités**

L'approche d'autopromotion requiert la participation des populations à la réalisation des activités planifiées. Ainsi, l'union et les populations des villages bénéficiaires du projet :

- mettront les terrains (12 000 m<sup>2</sup>) à disposition pour ériger les banques céréalières et les boutiques d'intrants,
- fabriqueront les 24 000 briques nécessaires et la main d'œuvre pour la construction des banques céréalières et des boutiques d'intrants,
- mettront à disposition les terrains destinés aux cultures de contre saison (24 hectares recensés),

### 5.3 Cadre logique du Projet

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources /moyens de vérification	Hypothèses/risques
<b>Objectif global</b>			
Contribuer à la promotion d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire dans 12 villages de la commune rurale de Kourthèye	-Niveau de sécurité alimentaire dans les 12 villages	-Rapports d'évaluation -Rapports d'enquête sur la faim	-La mobilisation et la participation villageoise est effective -L'union locale respecte son cahier de charges -Les ressources techniques et financières sont disponibles
<b>Objectifs spécifiques</b>			
R1/OS1 : un stock d'appui à la souveraineté alimentaire est mis en place dans les 12 villages du projet	-12 sur 12 villages disposent d'un stock d'appui à la souveraineté alimentaire	-Rapports d'activités -Rapports d'évaluation	-Les ressources financières sont disponibles
R2/OS1 : 12 sites de cultures maraîchères sont exploités chaque année	-Chacun des 12 villages du projet dispose et exploite un site maraîcher	-Rapports d'activités -Rapports d'évaluation	-Les terrains sont disponibles -Les ressources financières sont disponibles ;
R3/OS1 : La production piscicole est améliorée	-Les étangs et les mares identifiés par les villageois sont empoissonnés	-Rapports d'activités -Rapports d'évaluation	-Les ressources financières sont disponibles ;

R4/OS1 : 12 comités de sécurité alimentaire sont fonctionnels dans les villages	-Chacun des 12 comités de sécurité alimentaires gèrent correctement le stock d'appui à la souveraineté alimentaire de son village	-Rapports d'activités -Rapports d'évaluation	-Les membres des comités de sécurité alimentaires sont motivés et engagés
R5/OS1 : Les expériences en matière de sécurité alimentaire sont partagées	-3 rencontres inter groupements d'échange sur les expériences de sécurité alimentaire sont organisées en 3 ans	-Rapports d'activités	-Les ressources financières sont disponibles
R1/OS2 : L'union chargée de la stratégie de faire-faire a respecté son cahier de charges	-L'assemblée générale de capitalisation des activités de l'union est tenue chaque année	-Rapports d'activités -Rapports d'évaluation	-Les ressources financières sont disponibles

## Activités

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources /moyens de vérification	Hypothèses/risques
Activités du R1/OS1			
1.1 Améliorer les conditions de stockage de vivres des banques céréalières et des boutiques d'intrants	12 banques céréalières sont réaménagées	Rapports d'activités	- Les villageois ont construit les banques céréalières  -Les ressources financières sont disponibles
1.2 Constituer un stock d'appui à la souveraineté alimentaire dans les villages	12 banques céréalières sont ravitaillées en vivres	Contrat d'achat	- Les villageois ont construit les banques céréalières  -Les ressources financières sont disponibles
Activités R2OS1			
1.3 Acheter des semences céréalières améliorées	12 boutiques d'intrants sont ravitaillées en semences améliorées	Contrat d'achat	-Les villageois ont construit les boutiques d'intrants -Les ressources financières sont disponibles
Activités R3OS1			
1.4 Appuyer la pisciculture et l'empoissonnement des mares	10 étangs sont aménagés, 15 mares empoissonnées et la station d'alevinage appuyée	Rapports d'activités	-Les ressources financières sont disponibles
1.5 Former les animateurs locaux sur les techniques de compostage, la gestion des BC/BI et les techniques de conservation des produits maraîchers	2 animateurs locaux sont formés sur les techniques de compostage, la gestion des BC/BI et les techniques de conservation des produits maraîchers	Rapports de formation	-Les ressources financières sont disponibles

Activités R4OS1			
1.6 Organiser 3 rencontres inter groupements pour échanger sur les expériences de sécurité alimentaire	3 rencontres inter groupements sont organisées pour échanger sur les expériences de sécurité alimentaire	Rapports d'activités	-Les ressources financières sont disponibles;
Activités R1OS2			
2.1 Appuyer la tenue des assemblées générales annuelles de l' union	3 assemblées de l'union sont appuyées en 3 ans	Rapports d'activités	-Les ressources financières sont disponibles;

## VI. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

### 6.1 Budget du projet

	Désignation des coûts	Total des coûts	Année 1	Année 2	Année 3
<b>A</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>5 100 000</b>	<b>5 100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A 1</b>	<b>Investissements généraux</b>	<b>5 100 000</b>	<b>5 100 000</b>	<b>347 520 000</b>	<b>389 520 000</b>
A 1.1	Motos (1500 000 F x 2 animateurs)	3 000 000	3 000 000	173 760 000	194 760 000
A 1.2	Micro ordinateurs (2)	1 500 000	1 500 000	95 820 000	107 820 000
A 1.3	Imprimantes (300 000 F x 1)	300 000	300 000	51 160 000	57 160 000
A 1.4	Chaises de bureau	300 000	300 000	26 780 000	29 780 000
<b>B</b>	<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>112 570 000</b>	<b>73 810 000</b>	<b>17 880 000</b>	<b>20 880 000</b>
<b>B 1</b>	<b>Coûts du personnel et charges annexes</b>	<b>16 620 000</b>	<b>5 540 000</b>	<b>5 540 000</b>	<b>5 540 000</b>
<u>B 1.1</u>	<u>Programme</u>	<u>7 200 000</u>	<u>2 400 000</u>	<u>2 400 000</u>	<u>2 400 000</u>
B.1.1.1	Primes animateurs locaux	3 600 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
B.1.1.2	Frais de coordination du projet	3 600 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
<u>B 1.2</u>	<u>Administration/gestion</u>	<u>9 420 000</u>	<u>3 140 000</u>	<u>3 140 000</u>	<u>3 140 000</u>
B 1.2.1	Fournitures de bureau	2 880 000	960 000	960 000	960 000
B 1.2.2	Primes comptable	2 700 000	900 000	900 000	900 000
B 1.2.3	Frais bancaires	240 000	80 000	80 000	80 000
B 1.2.4	Contribution au loyer siège union	3 600 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
<b>B 2</b>	<b>Frais / Coûts matériaux</b>	<b>76 120 000</b>	<b>62 660 000</b>	<b>6 730 000</b>	<b>6 730 000</b>
<u>B 2.1</u>	<u>Activités du projet</u>	<u>72 100 000</u>	<u>61 320 000</u>	<u>5 390 000</u>	<u>5 390 000</u>
<u>B 2.1.1</u>	<u>Sécurité alimentaire (voir détails ci-dessous point 2.1 à 2.6)</u>	<u>72 100 000</u>	<u>61 320 000</u>	<u>5 390 000</u>	<u>5 390 000</u>
	2.1 Renforcer les banques céréalières existantes et les boutiques d'intrants	18 000 000	18 000 000	0	0
	semences céréalières	6 000 000	6 000 000	0	0
	semences maraîchères	3 600 000	3 600 000	0	0

	charrues	18 000 000	18 000 000	0	0
	Confection briques + terrains	7 800 000	7 800 000	0	0
	Sous total	53 400 000	53 400 000	0	0
	2.2 Soutenir les cultures maraîchères	1 920 000	1 920 000	0	0
	Sous total	1 920 000	1 920 000	0	0
	2.3 Appuyer la pisciculture et l'empoissonnement des mares	15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	2.4 Former les animateurs locaux sur les techniques de compostage, la gestion des BC/BI et les techniques de conservation des produits maraîchers	500 000	500 000	0	0
		10 000	10 000	0	0
		100 000	100 000	0	0
	Sous total	610 000	610 000	0	0
	2.5 Organiser 3 rencontres inter groupements pour échanger sur les expériences de sécurité alimentaire	90 000	30 000	30 000	30 000
		180 000	60 000	60 000	60 000
		270 000	90 000	90 000	90 000
	2.6 Appuyer la tenue des assemblées générales annuelles de l'union	900 000	300 000	300 000	300 000
	Sous total	900 000	300 000	300 000	300 000
<b>B 2.2</b>	<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>4 020 000</b>	<b>1 340 000</b>	<b>1 340 000</b>	<b>1 340 000</b>
B 2.2.1	Assurances motos	270 000	90 000	90 000	90 000
B 2.2.2	Indemnités de déplacements	840 000	280 000	280 000	280 000
B 2.2.3	Carburant	2 160 000	720 000	720 000	720 000
B 2.2.4	Entretien/réparation motos	450 000	150 000	150 000	150 000
B 2.2.5	Entretien outil informatique	300 000	100 000	100 000	100 000
<b>B 3</b>	<b>Prestations de service</b>	<b>16 950 000</b>	<b>4 650 000</b>	<b>4 650 000</b>	<b>7 650 000</b>
B 3.1	Honoraires agronomes communaux	5 400 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
B 3.2	Honoraires halieute	5 400 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000



B 3.3	Vérification des comptes	2 250 000	750 000	750 000	750 000
B 3.4	Evaluations internes	900 000	300 000	300 000	300 000
B 3.5	Evaluations externes	3 000 000	0	0	3 000 000
<b>C</b>	<b><u>Imprévus (calculés sur contribution du bailleur uniquement)</u></b>	<b><u>2 439 250</u></b>	<b><u>1 590 250</u></b>	<b><u>387 000</u></b>	<b><u>462 000</u></b>
<b>Total des coûts</b>		<b>117 229 250</b>	<b>79 540 250</b>	<b>17 307 000</b>	<b>20 382 000</b>

NB: La confection des briques et les terrains pour les banques céréalières et les boutiques d'intrants sont à la charge des bénéficiaires et l'union prend en charge le loyer du bureau.

## 6.2 Plan de financement du projet

PLAN DE FINANCEMENT		Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL DES COUTS
1	Solde du projet précédent	0 F	0 F	0 F	0 F
2	Contribution monétaire du groupe cible	7 800 000 F	0 F	0 F	7 800 000 F
3	Contribution monétaire de l'organisation exécutant le projet	1 200 000 F	1 200 000 F	1 200 000 F	3 600 000 F
4	Contribution organisations nationales	0 F	0 F	0 F	0 F
4.1		0 F	0 F	0 F	0 F
4.2		0 F	0 F	0 F	0 F
4.3		0 F	0 F	0 F	0 F
5	Contributions approuvées par des organisations internationales	0 F	0 F	0 F	0 F
	Contribution du bailleur	70 540 250 F	16 107 000 F	19 182 000 F	105 829 250 F
5.1		0 F	0 F	0 F	0 F
5.2		0 F	0 F	0 F	0 F
5.3		0 F	0 F	0 F	0 F
6	Financements escomptés	0 F	0 F	0 F	0 F
6.1		0 F	0 F	0 F	0 F
6.2		0 F	0 F	0 F	0 F
7	Financements incertains	0 F	0 F	0 F	0 F
	<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>79 540 250 F</b>	<b>17 307 000 F</b>	<b>20 382 000 F</b>	<b>117 229 250 F</b>

**7.1 Planification des activités**

Un plan d'activités étalé sur six mois sera élaboré par le CA de union et les groupements sur la base du cahier de charges contractualisé en début de projet. Ce plan donnera lieu à un plan de suivi/contrôle qui servira de référence à l'union.

**7.2 Suivi et évaluation interne des activités**

L'union dispose d'une organisation interne qui permet, chaque mois, de suivre et d'évaluer les activités retenues dans les villages. Aussi, une réunion d'évaluation des activités sera tenue tous les trois mois en présence des représentants des groupements. Ce cadre permet d'apporter des correctifs au déroulement des activités si nécessaire.

Par ailleurs, un représentant de l'union participera à la réunion trimestrielle du projet qui mesurera les progrès réalisés au cours du trimestre précédent et planifiera les activités du trimestre à venir. Toutes ces réunions n'excluent pas les missions de vérification au terrain du Secrétariat Exécutif de l'union.

**7.3 Suivi et évaluation externe**

- Au niveau des activités, des experts locaux seront identifiés pour effectuer une évaluation triennale. Pour cela, des termes de références seront élaborés en temps opportun à cet effet
- Au niveau financier, un cabinet d'expertise comptable identifié au début du projet effectuera, chaque année, un audit faisant ressortir le compte d'exploitation et le bilan du projet.

**7.4 Capacités opérationnelle et administrative du projet****7.4.1 Le personnel de direction**

La mise en œuvre du projet sera assurée au niveau administratif par :

- Un personnel de direction appelé Secrétariat exécutif composé du Président de l'union « Dabari » (qui est président du Conseil d'Administration), et de la Trésorière Générale de l'union « Dabari » :
  - o Le président a mandat de rédiger le dossier du projet avec l'appui technique de l'Assistant technique du projet puis de le soumettre à l'appréciation du Conseil d'Administration de l'union, de coordonner l'exécution des activités du projet, de cosigner les documents financiers du projet avec la Trésorière de l'union, de rédiger les rapports techniques et financiers du projet avec l'appui technique de l'Assistante technique et de représenter le projet auprès des autorités administratives, coutumières et des partenaires au développement.
  - o La Trésorière a mandat de tenir à jour les comptes financiers du projet, de cosigner les documents financiers du projet avec le Président de l'union « Dabari » et de veiller à la régularité des pièces comptables.

- o Le Secrétariat Exécutif a mandat de sélectionner et de recruter le personnel technique du projet et de veiller au respect des engagements pris avec les partenaires techniques et financiers et les groupements villageois.

#### **7.4.2 Le personnel contractuel du projet**

Un personnel contractuel composé d'un comptable, de 2 agents d'agriculture, et d'un spécialiste en poisson sera nécessaire pour encadrer de près les activités au terrain.

<b>Cahier de charges du comptable</b>
<p>En rapport avec le Secrétariat Exécutif, le comptable a pour tâches de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aider le Trésorière Générale de l'union « Dabari » à tenir les comptes du projet</li> <li>2. Aider le Secrétariat Exécutif de l'union « Dabari » à élaborer les rapports financiers du projet dans le respect des procédures et limites financières convenues avec le Partenaire d'appui</li> <li>3. Aider, chaque année, le Secrétariat Exécutif à élaborer le compte de résultats et le bilan consolidé de l'union</li> </ol>



<b>Cahier de charges des Agents Communaux de l'Agriculture</b>
<p>En rapport avec l'union locale, les agents de l'agriculture auront pour tâches de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Former les comités de sécurité alimentaire sur les techniques agricoles et la gestion de banques céréalières et d'intrants</li> <li>2. Suivre la tenue des documents de gestion des banques céréalières</li> </ol>



<b>Cahier de charges du spécialiste en poisson</b>
<p>En rapport avec l'union, le spécialiste en poisson aura pour tâches de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Superviser la planification annuelle de la production d'alevins</li> <li>2. Former les gérants des sites piscicoles et les comités villageois de gestion des mares</li> <li>3. Aider les comités à mettre en place des outils de surveillance et de collecte des données statistiques aquacoles</li> <li>4. Suivre et encadrer les activités des gérants et des comités de gestion des mares</li> <li>5. Recenser les bénéficiaires directs et indirects de l'empoissonnement des mares et les impacts socio économiques de ces dernières</li> </ol>

## VIII. RISQUES

Plusieurs facteurs de risque (voir tableau ci – dessous) peuvent entraver ou compromettre l'atteinte des résultats attendus de ce projet.

Tableau : Identification des risques et mesures d'atténuation

Domaines	Risques	Ampleur du risque	Mesures à prendre
Risques économiques et financiers	Financement partiel du projet	Grave	Recherche de nouveaux partenaires financiers
Risques techniques	Indisponibilité ou refus de collaboration des services techniques pour l'encadrement de proximité des populations	Faible	Recours à des prestataires privés
Risques naturels	Insuffisance des pluies entraînant un mauvais remplissage des mares	Moyen	Révision des objectifs de production des mares
	Inondation des champs, mares et station d'alevinage	Grave	Recherche aide d'urgence
	Attaque des parasites de cultures	Moyen	Négocier l'intervention des services de l'Etat pour des traitements phytosanitaires des cultures
Risques politiques	Instabilité politique dans le pays	Mineur	Sensibilisation des groupes cibles du projet
Risques sociaux	Conflits entre les différents acteurs	Moyen	Mobiliser les comités de gestion non violente de conflits des unions locales

## IX. INFORMATIONS SUR L'UNION « DABARI »

### 9.1 Données de base

**Nom et sigle** : Union d'Initiatives et d'Action pour le Développement Communautaire (UIADC) « DABARI » de Tillabéri

**Siège**: L'UIADC « DABARI » a son siège à Sona Pisciculture, commune rurale de Kourthèye, département de Tillabéri, au Niger

**Adresse**: On peut joindre l'UIADC « DABARI » de Tillabéri:

- en écrivant à la boîte postale 11 688 Niamey, Niger,
- en téléphonant au 90 25 72 27/96 56 29 93 précédé du numéro 227 si l'on appelle de l'extérieur,
- en envoyant un mail à [unidabari@yahoo.fr](mailto:unidabari@yahoo.fr)

**Nom du personnel de direction (Secrétariat exécutif)** :

Président de l'union et Président du Conseil d'Administration : Mr. Hamadou Oumarou,  
Trésorière générale : Mme Amina Moumouni , Secrétaire Générale : Mr Hassane Ali

## **9.2 Structure et méthodes de travail**

### **9.2.1 Dénomination et forme**

L'UIADC « Dabari » est une organisation non gouvernementale. Elle a démarré avec 12 groupements membres mais elle en compte 53 à ce jour.

### **9.2.2 Création**

« Dabari » a été créée en 2003 et reconnue officiellement par l'octroi de l'agrément n°027/SP/TI livré le 26 Mai 2003 par le Sous préfet de l'Arrondissement de Tillabéri.

### **9.2.3 Objectif**

L'objectif de l'UIADC« Dabari » est de contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des villages dont sont issus les groupements membres.

### **9.2.4 Organisation**

Les structures de gestion de l'union sont :

- l'Assemblée Générale qui est composée de trois représentants de chaque groupement membre. Elle oriente les grandes fonctions de l'union,
- le conseil d'administration composé de 10 membres élus. Ce conseil comprend 4 femmes. Ce conseil exécute les décisions de l'assemblée générale.

### **9.2.5 Siège**

L'UIADC « Dabari » a son siège à Sona Pisciculture, dans la commune rurale de Kourthèye, Tillabéri, au Niger.

### **9.2.6 Personnes responsables**

Les personnes autorisées à signer au nom de « Dabari » sont le Président et le Trésorière Général. Ces deux membres du secrétariat exécutif sont habilités, entre autres, à négocier avec les partenaires et à échanger des correspondances.

### **9.2.7 Stratégie d'intervention**

La stratégie de l'union consiste à accompagner les organisations communautaires villageoises dans la recherche de moyens d'existence durables. Pour la mise en œuvre des actions de développement choisies par les communautés, l'union insiste sur la participation et la responsabilisation des intéressés.

Pour l'Union « Dabari » la femme est privilégiée dans le partenariat qu'elle développe avec les communautés et les partenaires au développement. En effet, dans les rapports sociaux, tous les obstacles devront être levés pour que la femme soit mise à contribution dans la recherche du bien être des familles.

## **Annexe 1 : Contrat de collaboration technique et financière entre l'UIADC et les Groupements**

**Entre**

**L'UIADC « Dabari » représentée par son Président Monsieur**

**Et**

**Le Groupement Villageois dénommé  
Représenté par sa Président(e)**

### **Article 1 : Object du contrat**

Le contrat porte sur la fourniture de prestation de service par le groupement dans le cadre la mise en œuvre du projet d'Appui aux Initiatives locales de sécurité alimentaire dans le bassin du fleuve « Niger ».

Ainsi, l'UIADC et les groupements acceptent de collaborer pour la mise en œuvre d'activités de développement dans les villages de la zone d'intervention du projet.

### **Article 2 : Document de référence**

Le document de référence est le dossier du projet et le présent contrat de prestation de service.

### **Article 3 : Localisation des prestations**

Les prestations seront réalisées dans les villages dont la liste est jointe au présent contrat.

### **Article 4 : Tâches à réaliser par le groupement**

Le groupement s'engage à :

- Réaliser une situation de base sur la sécurité alimentaire dans les villages concernés
- Exécuter les activités de sécurité alimentaire avec la participation active des membres. Il s'agit notamment de :
  - . la construction par les membres du groupement d'une banque céréalière couplée avec une boutique d'intrants de 8 x m sur 5 m soit 40 m<sup>2</sup> en deux compartiments
  - .la mise en exploitation des champs collectifs dont disposent les membres
  - . la mise en valeur des sites maraîchers recensés par les membres
  - .de l'empoissonnement systématique de toutes les mares et étangs disponibles dans la zone de l'union

- Faire la promotion, sur la base d'une planification et d'un de suivi évaluation, des activités de sécurité alimentaire
- Respecter le calendrier et le budget pour l'exécution des prestations expressément à lui confiées par l'UIADC « Dabari »
- Rédiger un rapport technique et financier (y compris les justificatifs des dépenses financées par le projet) semestriel suivant un canevas et un calendrier fourni par l'UIADC
- Conduire toute enquête que l'UIADC jugera nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire dans les villages bénéficiaires

#### **Article 5 : Autres obligations du groupement**

Le groupement se fait le devoir :

- d'avoir un lieu de rencontre de ses membres,
- de tenir régulièrement ses réunions statutaires,
- de désigner, au sein des animateurs endogènes formés par l'UIADC, un animateur ou une animatrice expérimenté (e) qui coordonnera, sur la base d'un cahier de charges, les activités dans tous les villages bénéficiaires sous la responsabilité directe des groupements,
- d'ouvrir un compte bancaire avec double signature du Président et du trésorier du groupement.

#### **Article 6 : Obligations de l'UIADC**

**L'UIADC « DABARI » s'engage à :**

- fournir les moyens financiers conformément au plan de financement du projet,
- suivre l'évolution des activités dans les villages,
- participer aux réunions statutaires des groupements

#### **Article 7 : Conditions financières**

Les sommes mises à la disposition du groupement seront versées semestriellement. Elles doivent servir exclusivement aux activités prescrites en faveur des membres bénéficiaires du projet. Si tel n'est pas le cas, l'UIADC se réserve le droit d'exiger son remboursement par le groupement.

#### **Article 8 : Durée du contrat**

Le présent contrat couvre la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2014. Il peut être prolongé si la durée du contrat qui lie l'UIADC au bailleur de fonds se prolonge.

#### **Article 9 : Résiliation du contrat**

Le présent contrat peut être résilié si les signataires ne respectent pas leurs obligations respectives. Dans ce cas, il sera procédé à une situation contradictoire et aux régularisations si nécessaire.



**Article 10 : Règlement de litiges**

Toute réclamation ou contestation doit être réglée à l'amiable. En cas de non règlement à l'amiable, il sera procédé à un recours aux juridictions compétentes du Niger.

**Article 11 : Modification du contrat**

Toute modification des clauses contractuelles doit être constatée par un avenant et intervenir de commun accord.

## Annexe 2 : Liste des villages bénéficiaires du projet

N°	Noms des villages	Nombre d'habitants
1	Dambo	600
2	Sa tchira Komani Haoussa	350
3	Sokolè	420
4	Kokomani banizoumbou	150
5	Kalyatou Lossa	855
6	Tamtaala	950
7	Kokomani Gungugu	3500
8	Kokomani Ganganora	860
9	Korsilè	1800
10	Kouboutchirè	275
11	Garou Goungou	920
12	Alheeri Koira	260
<b>Total</b>		<b>10940</b>

Fait à Sona Pisciculture

Président

Secrétaire Général

Trésorière Générale

Hamadou Oumarou

Hassane Ali

Madame Amina Moumouni